

Projet expérimental TEAM&CO :
la Fédération Paralytic Cérébrale France salue une opportunité historique
pour le développement des thérapies intensives
à destination des personnes avec paralytic cérébrale !

Le projet expérimental TEAM&CO, porté par une équipe scientifique et médicale, a été accepté par la Ministre du travail, de la santé et des solidarités dans le cadre du dispositif dit « article 51 » permettant d'approfondir de nouvelles organisations en santé associées à des modes de financement innovants. Ce projet emblématique, d'une durée de quatre années, vise à tester des modèles organisationnels et médico-économiques associés au développement des thérapies motrices intensives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS). Cette expérimentation va donner, dans un premier temps, accès aux thérapies à 600 enfants. La Fédération Paralytic Cérébrale France salue une opportunité historique pour le développement des thérapies intensives et adresse ses félicitations à tous les artisans de ce succès, porteur de grandes perspectives de progrès dans la qualité de vie des personnes avec paralytic cérébrale. Ce projet expérimental a été rendu possible grâce à l'action structurante et décisive de la Fondation Paralytic Cérébrale et aux premiers résultats de son projet CAP' qui a validé l'intérêt scientifique et médical de ces thérapies innovantes.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit, en son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. Celles-ci doivent contribuer à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

Dans le prolongement de la publication des premiers résultats prometteurs du projet CAP' (changements induits par la thérapie HABIT-ILE chez les enfants avec paralytic cérébrale) financé par la Fondation Paralytic Cérébrale (partenaire de la Fédération Paralytic Cérébrale France), le projet TEAM&CO et son équipe scientifique et médicale composée notamment du Pr Carole VUILLEROT, du Pr Mickael DINOMAS, du Pr Sylvain BROCHARD et de Mme Emmanuelle FILY ont déposé, après plusieurs années de travail et au titre de l'article 51, une demande d'expérimentation visant à tester des modèles organisationnels et médico-économiques associés au développement de l'offre de soins de thérapies motrices intensives, répliquables sur le territoire national en fonction de la structuration locale de l'offre de soins.

« Cette demande d'expérimentation a été acceptée par Mme la Ministre du travail, de la santé et des solidarités et celle-ci, d'une durée de quatre années, a désormais vocation à stabiliser les conditions d'accès aux thérapies motrices intensives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour tous les enfants français avec une paralytic cérébrale. Cette expérimentation va donner accès aux thérapies à 600 enfants. Il s'agit d'une opportunité historique pour les personnes avec paralytic cérébrale ! » indique Jacky VAGNONI, président de la Fédération Paralytic Cérébrale France.

.../...

« La Fédération Paralysie Cérébrale France adresse ses chaleureuses félicitations à tous les artisans de ce succès, porteur de grandes perspectives en termes d'amélioration de la qualité de vie des personnes. Plusieurs adhérents du réseau fédéral vont être directement associés à cette expérimentation. » poursuit Jacky VAGNONI.

« La Fédération Paralysie Cérébrale France associe à ce succès, outre l'équipe mentionnée, l'action structurante et décisive de la Fondation Paralysie Cérébrale et les premiers résultats de son projet CAP', qui a véritablement validé l'intérêt scientifique et médical de ces thérapies innovantes. La Fédération se tient plus que jamais aux côtés des chercheurs qui, par leur travail et leur engagement, apportent de l'espoir et du progrès dans la rééducation motrice aux personnes concernées et aux familles. » conclut Jacky VAGNONI.

Contact presse :

Agence Etycom - Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

www.paralysiecerebralefrance.fr